

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, centres de vaccination

Date: 4 juin 2021

Covid-19:

Délivrance des attestations de vaccination certifiées

Remettre l'attestation de vaccination après chaque injection

Depuis le 3 mai, le professionnel de santé vaccinateur **doit remettre une attestation de vaccination dite « certifiée »** (avec QR Code) au format papier à son patient **après chaque injection**. Cette attestation est générée depuis le téléservice Vaccin Covid (voir tutoriel sur ameli).

Il faut aussi penser à donner au patient la **synthèse de vaccination** qui est un document différent (voir point suivant).

Comment donner l'attestation aux patients vaccinés avant le 3 mai ou qui l'ont perdue ?

Les patients qui n'ont pas eu leur attestation de vaccination certifiée, ou qui l'ont perdue, peuvent la télécharger **en autonomie** depuis le site : https://attestation-vaccin.ameli.fr/ (ordinateur, tablette, smartphone).

Tous les assurés ont accès à ce site (régime général, MSA, régimes spéciaux, fonction publique territoriale et d'État).

Pour vos patients éloignés du numérique ou qui n'ont pas d'imprimante :

Le professionnel vaccinateur réédite l'attestation depuis Vaccin Covid.

Le patient peut aussi se rendre dans l'un des espaces **France services** situés à Arnay-le-Duc, Bligny s/Ouche, Châtillon s/Seine, Is s/Tille, Mirebeau s/Bèze, Nuits-St-Georges, Pontailler s/Saône, Pouilly-en-Auxois, Saulieu, Semur-en-Auxois, Seurre, Venarey-les-Laumes.







Patients ayant besoin d'1 seule injection : clôturer et éditer l'attestation

Les patients qui nécessitent 1 seule injection parce qu'ils ont contracté la Covid-19 doivent obtenir une attestation de vaccination indiquant "État de vaccination : terminé".

Pour cela, le professionnel vaccinateur doit faire une manipulation dans Vaccin Covid (sur présentation du résultat positif d'un test PCR compris entre 3 et 6 mois) :

- Aller dans l'onglet « 1^{ère} injection »
- En bas de page : « Cliquez sur ce lien si une seule injection est nécessaire pour votre patient »
- Editer et remettre l'attestation mise à jour

Voir le tuto explicatif PDF en page 21

La synthèse de vaccination

A ne pas confondre avec l'attestation de vaccination certifiée.

La synthèse de vaccination est un document auquel le patient **n'a pas et n'aura pas accès en autonomie** contrairement à l'attestation de vaccination certifiée. Il est donc important qu'elle soit remise lors de l'injection car elle comporte le numéro de lot du vaccin injecté (information qui ne figure pas dans les codes de l'attestation). En termes de pharmacovigilance, il est donc utile que chacun puisse conserver ce document. La synthèse de vaccination signée par le vaccinateur a valeur de certificat médical de vaccination.

Voir le tuto pour éditer la synthèse de vaccination